



COLLÈGE  
DES MÉDECINS  
DU QUÉBEC



Ordre  
des infirmières  
et infirmiers  
du Québec



ORDRE DES  
**PHARMACIENS**  
DU QUÉBEC

# Avis conjoint important sur la priorisation des hospitalisations

La cinquième vague de la pandémie crée une situation exceptionnelle dans les hôpitaux pour les 4 à 6 prochaines semaines. Les prévisions quant au nombre de patients hospitalisés, tant dans les unités de soins qu'aux soins intensifs, confirment que les capacités du réseau de la santé ont atteint un point de saturation.

Les ressources habituelles pour certains soins ne sont plus disponibles. En raison de ce manque de ressources humaines et matérielles, il faut notamment prioriser les situations urgentes et vitales, remettre en question la pertinence de l'hospitalisation ou soigner hors de l'hôpital les patients qui n'ont pas besoin du plateau technique.

Les médecins, les infirmières et les pharmaciens en milieu de soins doivent malgré tout continuer de respecter les normes de bonne pratique. Dans un contexte de ressources limitées, certains choix doivent être faits pour répondre de la façon la plus efficiente possible aux problèmes de santé graves et urgents de la population. Il faut explorer toutes les alternatives à l'hôpital, qu'elles soient existantes ou à aménager.

**Cette période de crise entraîne des enjeux exceptionnels pour les professionnels. Le Collège des médecins, l'Ordre des infirmières et infirmiers et l'Ordre des pharmaciens du Québec rappellent que leurs membres doivent respecter leurs obligations déontologiques, mais conviennent que l'interprétation des codes de déontologie devra tenir compte de la disponibilité des ressources, au moment où les soins auront été prodigués ou les services offerts.**

Les trois ordres attendent de leurs membres qu'ils continuent d'offrir des soins de qualité et sécuritaires, et qu'ils demeurent pleinement engagés, malgré l'immense défi d'adapter les soins en situation d'urgence sanitaire.

Les ordres demeureront vigilants quant à la qualité des soins offerts au public.